



**HELP2HELP**

BY FONDATION BNP PARIBAS



**FONDATION  
BNP PARIBAS**



**BNP PARIBAS  
FACTOR**

# HELP2HELP – Suis-je éligible ?

---

## Vous :

- ✓ Vous êtes un **collaborateur actif BNP Paribas** tous métiers et entités confondus en France.
- ✓ En **contrat à durée indéterminée** ou en **alternance**.
- ✓ **Personnellement impliqué** dans une association depuis **au moins 1 an**.
- ✓ Vous n'avez pas déposé de dossier pour cette même association depuis **3 ans**.



# HELP2HELP – Mon association est-elle éligible ?

## Éligible :

- ✓ Être d'intérêt général (gestion désintéressée, but non-lucratif, pas de cercle restreint).
- ✓ Avoir deux ans d'existence.
- ✓ Avoir son siège social dans pays l'Union européenne ou membre de l'espace économique européen.
- ✓ Œuvrer dans l'un des champs d'actions suivants :
  - La santé et le handicap (sensibilisation, accessibilité, équipements, aménagement, etc.).
  - La solidarité de proximité (inclusion sociale, insertion professionnelle, scolarisation, aide à la personne, aménagement du territoire, accompagnement à la citoyenneté).
  - L'environnement (préservation, amélioration de la qualité de vie, alimentation durable, développement durable et écologique, etc.).

## Inéligible :

- Les organismes dont l'activité consiste à collecter des fonds au profit d'un tiers
- Les associations confessionnelles ou politiques
- Les projets personnels
- Les projets où le sport n'est pas un levier d'inclusion ou de réparation
- Le sponsoring culturel ou sportif
- les maisons des jeunes et de la culture
- Les associations étudiantes
- Les associations qui défendent uniquement la cause animale, sauf en lien avec la biodiversité ou la médiation avec l'humain